



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-189

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-09-14-00001 - Délégation de signature - LE HAVRE SCI CS IMMO - Madame GIRARD (1 page)	Page 3
R28-2026-09-14-00002 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Agnès GIRARD dans le cadre de la cession au profit de la SAFER (BERNEVAL ZM 35) (2 pages)	Page 5
R28-2026-09-14-00003 - Délégation signature cession BEZU SAINT ELOI - Le Moulin a Tan - Madame C. LEFEBVRE-EVENOT (2 pages)	Page 8

EPF Normandie

R28-2026-09-14-00001

Délégation de signature - LE HAVRE SCI CS
IMMO - Madame GIRARD

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME Agnès GIRARD

Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole le 25 mars 2025, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 28 février 2025 et délibération de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole le 21 novembre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SELAS Alice LAPERCHE, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à BOLBEC (Seine-Maritime), 6 Rue Thiers, avec le concours à distance, de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire à ROUEN (Seine-Maritime), assistant l'acquéreur, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la SCI CS IMMO, d'un ensemble immobilier constitué de quatre bâtiments, situé à LE HAVRE (76600), 79 rue Jean-Jacques Rousseau, cadastré section DA numéro 6, d'une superficie de 01a 00ca.

Moyennant le prix de **CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (160.500 euros)**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire représentant l'EPF de Normandie, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », à charge de le reverser sur le compte de l'office notarial susvisé, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 11/09/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Notifiée à Rouen, le 14/09/2026
à Madame Agnès GIRARD,
Bon pour accord,

Signé le 11/09/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par ✱ youtrust

Signé le 14/09/2026
Agnès GIRARD

Agnès GIRARD

✓ Certifié par ✱ youtrust

EPF Normandie

R28-2026-09-14-00002

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Agnès GIRARD dans le cadre de la cession
au profit de la SAFER (BERNEVAL ZM 35)



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général par Intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention tripartite de portage foncier signée entre la SAFER de Normandie, le Département de la SEINE MARITIME, et l'EPF de Normandie, le 12 mai 2022, après délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 2 octobre 2020, décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie du 9 mars 2021, décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie du 5 avril 2022, délibération du Conseil d'Administration de la SAFER du 19 juin 2017 et délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 15 novembre 2021,

Considérant la délibération du Conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 29 février 2024, autorisant le Directeur Général de l'EPF de Normandie à ne pas opter à l'imposition à la TVA dans les actes de rétrocession EPF/SAFER des terrains qualifiés non à bâtir,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle dénommée « Laurent CHEVALIER, Arnaud DESBRUERES, Chantal HARDY, Tatiana DUTAULT, Hubert DUDONNÉ, et Charles-Edouard BLAISET, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'offices notariaux », dont le siège social est à ISNEAUVILLE (Seine Maritime), 100 rue de l'Eglise, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la société civile professionnelle dénommée « Laurent CHEVALIER, Arnaud DESBRUERES, Chantal HARDY, Tatiana DUTAULT, Hubert DUDONNÉ, et Charles-Edouard BLAISET, notaires associés » par lequel cet établissement procède à la cession au profit de :

- la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL DE NORMANDIE, dont le siège est à CAEN (14000), 2, rue des Rocquemonts, identifiée au SIREN sous le numéro 623820602 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN,

D'une parcelle de terre sise à PETIT-CAUX (76), ancienne commune de BERNEVAL-LE-GRAND, cadastrée section ZM numéro 35 pour une contenance de 2ha 62a 75ca,

Moyennant le prix de **VINGT SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (27.600 Euros)** correspondant à la valeur foncière de cette parcelle, conformément aux dispositions de la convention tripartite régularisée le 12 mai 2022, valable jusqu'au 30 décembre 2026,

Le prix est stipulé payable comptant à la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 11/09/2026

Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 11/09/2026
Gilles Gal



✓ Certifié par youtrust

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le 14/09/2026

Signature de l'intéressé :

Bon pour acceptation

Signé le 14/09/2026
Agnès GIRARD



✓ Certifié par youtrust

EPF Normandie

R28-2026-09-14-00003

Délégation signature cession BEZU SAINT ELOI -
Le Moulin a Tan - Madame C. LEFEBVRE-EVENOT

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté de Communes du Vexin Normand, le 2 mai 2022, après consultation écrite du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 21 avril 2022 et délibération de la Communauté de Communes du Vexin Normand, du 20 avril 2022.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SCP Albane COLOMBIER et Benoît CADIOT, notaires associés », titulaire d'un office notarial à GISORS (27140), 50 Rue de Vienne, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Communauté de Communes du Vexin Normand, personne morale dont l'adresse est à ETREPAGNY (27150), 3 Rue Maison de Vatismesnil, identifiée au SIREN sous le numéro 200071843,

- D'un ensemble immobilier composé de bâtiments de stockage, bureaux et maison de gardien, situé « Le Moulin à Tan », cadastré section G numéro 440, pour une contenance de 02ha 30a 41ca ;

- D'un bâtiment à usage de stockage et de bureaux, situé « Le Moulin à Tan », cadastré section G numéro 441, pour une contenance de 09a 62ca,

Moyennant le prix de **HUIT CENT QUATRE MILLE QUATRE CENT DIX-SEPT EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (804.417,33 € T.T.C.)**, se décomposant en valeur foncière pour 790.000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 12.014,44 € et la TVA sur marge d'un montant de 2.402,89 €, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 11/09/2026
Le Directeur Général, par intérim

Signé le 11/09/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par ✱ youtrust

Notifiée le 14/09/2026
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT
Bon pour accord,

Signé le 14/09/2026
Caroline LEFEBVRE EVENOT

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par ✱ youtrust